

Administration des douanes d'Argentine
8 avril 2021

✓ ***Parmi les mesures préconisées dans la Résolution de l'OMD sur le rôle de la douane dans la facilitation des mouvements transfrontaliers de médicaments et vaccins revêtant une importance cruciale, quelles sont celles qui sont appliquées par votre Administration des douanes ?***

- Depuis le début de la pandémie, la douane d'Ezeiza¹ considère nécessaire d'étendre les « critères de priorité » pour les appliquer aux importations/exportations de médicaments, vaccins et matériel jugés critiques et essentiels, en plus du reste des marchandises pouvant bénéficier de ces critères.

- Après identification des laboratoires et agents en douane chargés des procédures d'importation/exportation de ce type de marchandises (« critiques et essentielles »), la douane peut utiliser les renseignements préalables concernant les marchandises. Tous les acteurs de la chaîne logistique ont bien été informés de la décision de la douane d'appliquer le régime des « critères de priorité » à ce type de marchandises.

- Concernant les inspections/vérifications des importations, la douane d'Ezeiza est spécialisée en la matière (entre autres), et ses agents, tous chevronnés, ont l'habitude de procéder aux vérifications et connaissent bien tant les précautions particulières dont les marchandises sensibles doivent faire l'objet que les considérations spécifiques à la « chaîne du froid » ou à la manipulation de la neige carbonique, et savent utiliser les systèmes à rayons X (scanneurs) en fonction des caractéristiques des marchandises. Si nécessaire, en raison du stockage à des températures extrêmes (inférieures à -70°C) et du conditionnement dans des « conteneurs » spéciaux, les procédures de vérification sont coordonnées pour être exécutées dans les locaux de l'Importateur ou de l'Exportateur, facilitant ainsi la mainlevée.

- Depuis le début de la pandémie, la douane d'Ezeiza coopère proactivement et synchronise ses efforts avec d'autres organismes gouvernementaux, dont l'autorité sanitaire nationale (Ministère de la Santé) et l'Autorité de contrôle et d'homologation sanitaires (ANMAT), pour autoriser l'importation avant l'arrivée des marchandises, des médicaments et des vaccins contre la COVID-19, par l'intermédiaire de communications fluides, dynamiques et directes, afin de minimiser les délais de vérification et de dédouanement.

✓ ***Des informations concernant le dédouanement des vaccins contre la COVID-19 et les biens et équipements utilisés pour leur expédition et leur transport ont-elles été communiquées au public, par exemple sur le site Web de l'Administration des douanes ? Si oui, veuillez préciser l'URL. Si aucune information n'a été rendue publique, les renseignements pertinents ont-ils été communiqués aux parties prenantes de la chaîne logistique – fabricants, exportateurs, importateurs, fournisseurs de services logistiques, etc. ?***

- Non, étant donné que les importateurs/exportateurs sont des laboratoires déjà familiarisés aux envois de ce type de marchandises.

¹ La direction de la douane d'Ezeiza est composée de 4 aéroports internationaux : **aéroport international Ministro-Pistarini d'Ezeiza**, aéroport international de San Fernando, aéroport El Palomar et aéroport Jorge Newbery.

Pour l'instant, seul le bureau de douane d'Ezeiza se charge du traitement des importations de vaccins contre la COVID-19, du fait de sa prépondérance en termes de gestion du transport aérien.

✓ **Des orientations spécifiques ont-elles été communiquées aux douaniers de première ligne concernant le dédouanement des vaccins contre la COVID-19 à l'exportation, à l'importation ou en transit, ainsi que sur les biens et équipements utilisés pour l'envoi et le transport de ces vaccins ? Si oui, veuillez indiquer la manière dont ces orientations ont été diffusées.**

- Non, car la douane d'Ezeiza est spécialisée dans la manipulation de ce type de marchandises.

✓ **Une formation a-t-elle été impartie au personnel de l'Administration des douanes en amont des efforts de distribution des vaccins contre la COVID-19, par exemple sur la manipulation et le traitement de produits thermosensibles et soumis à des contraintes de temps, sur la manipulation de produits dangereux (par exemple, la neige carbonique), sur l'identification des vaccins contre la COVID-19 dans les documents d'importation ou d'exportation ?**

- Non, car les agents de la douane ont l'habitude de manipuler ce type de marchandises.

✓ **Quel a été le mode de transport utilisé à l'entrée/à la sortie du pays pour l'exportation ou l'importation des vaccins contre la COVID-19 ?**

- Jusqu'à présent, le mode de transport utilisé pour importer des vaccins contre la COVID-19 est aérien (avions).

✓ **Quels sont les documents exigés pour l'exportation de vaccins contre la COVID-19 depuis votre pays ? (S'applique aux Membres exportant des vaccins contre la COVID-19)**

- En général, l'exportation de vaccins ne requiert AUCUNE autorisation préalable de l'Autorité sanitaire nationale (ANMAT).

À ce jour, l'Argentine n'exporte pas de vaccins contre la COVID-19.

✓ **Quelles sont les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'exportation ? Comment s'organise la coopération entre ces autorités ? (S'applique aux Membres exportant des vaccins contre la COVID-19)**

- La douane est l'autorité nationale responsable des vérifications et de la mainlevée des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'exportation.

✓ **Existe-t-il un échange d'informations ou de données entre les autorités douanières du pays d'exportation et du pays d'importation ? Quels sont les types d'informations échangées ? Comment l'échange d'informations s'organise-t-il et comment est-il réglementé ?**

- Non.

✓ **La procédure du transit douanier a-t-elle été utilisée pour importer les vaccins contre la COVID-19 dans votre pays ? Si oui, pourquoi et quelle a été la logique suivie ?**

- Non.

✓ **Quels sont les documents exigés pour l'importation de vaccins contre la COVID-19 dans votre pays ?**

- Section de la résolution générale AFIP N ° 743/99 telle que modifiée le cas échéant. (- Formulaire OM1993 / 1-A - Facture commerciale - Lettre de transport - Certificat d'intervention de l'ANMAT / Formulaire 14 Points).

✓ **Quelles sont les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'importation ? Comment s'organise la coopération entre ces autorités ?**

- La douane est chargée des vérifications et du dédouanement ; l'ANMAT est responsable des autorisations. La coordination entre la douane et l'ANMAT est assurée au moyen d'une communication préalable à la vérification et au dédouanement.

✓ **Pour autant que ces informations soient disponibles, quel a été le temps nécessaire pour la mainlevée des envois de vaccins contre la COVID-19 importés dans votre pays ?**

- Ce temps n'est pas déterminé mais les envois sont traités en priorité dès l'atterrissage, et passent devant les autres marchandises à l'arrivée à la douane d'Ezeiza.

✓ **Votre gouvernement a-t-il envisagé une franchise de droits et taxes pour l'importation des vaccins contre la COVID-19 ?**

- Oui, l'importation de vaccins contre la COVID 19 fait l'objet d'une exonération des tarifs douaniers.